



## Fondation de la faune du Québec

Par courriel :

### LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec  
Mouvement des caisses  
Desjardins du Québec  
Rio Tinto Alcan

Québec, le 26 janvier 2023

### LES PARRAINS

Association minière du Québec  
Bioxel Pharma inc.  
Bonduelle Amériques  
Boralex  
Conseil de l'industrie  
forestière du Québec  
Dumas, Réjean  
Eaux Naya inc. (Les)  
Environnement et Changement  
climatique Canada  
(Service canadien de la faune)  
Fédération des caisses  
Desjardins du Québec  
(Services de cartes Desjardins)  
Fondation familiale Trottier (La)

Objet : Réponse à votre demande d'accès à l'information

N/Réf. : 1-0550-0056-DAI\_ \_2022-12-16

---

Groupe Zoom Média  
Habitat faunique Canada  
Jourdain, Madeleine B.  
Kruger inc.  
Marin, Charles-Eugène  
Ministère de l'Emploi et  
de la Solidarité sociale  
Ministère de l'Environnement  
et de la Lutte contre les  
changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
Ministère des Ressources  
naturelles et des Forêts  
Ministère des Transports et de  
la Mobilité durable  
Outfront média  
Pêche et Océans Canada  
Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,  
Jean et Antoine  
RBC Fondation  
Rousseau Collections Timbres &  
Monnaies à La Baie  
Société Canadian Tire  
Société canadienne pour la  
conservation de la nature  
Société des alcools du Québec  
Société des établissements  
de plein air du Québec  
Société du Plan Nord  
Syngenta Canada  
Tembec  
Ville de Montréal  
Ville de Québec

La présente correspondance a pour objet de faire suite à votre demande d'accès à l'information datée du 16 décembre 2022 et s'inscrit dans le contexte des échanges intervenus entre vous et notre organisation. Par cette demande d'accès à l'information vous demandiez de recevoir copie des documents suivants : « Ordres du jour et des procès-verbaux du conseil d'administration de [la Fondation de la faune du Québec] de 2015 à 2020 ».

En réponse à celle-ci, et quant aux procès-verbaux du conseil d'administration de notre organisation pour les années 2015 à 2020, nous vous donnons accès aux documents ci-joints. À leur lecture, vous constaterez que certaines portions des documents ont été dépersonnalisées, élaguées et/ou caviardées. Cet exercice s'appuie sur les articles 20, 22, 23, 32, 35, 37, 38, 39, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels<sup>1</sup> (la « Loi »).

Quant aux ordres du jour du conseil d'administration de notre organisation, nous nous devons de vous en refuser l'accès, et ce, en vertu du second alinéa de l'article 9 de la Loi. En effet, au sein de notre organisation, les ordres du jour du conseil d'administration sont des ébauches jusqu'à leur adoption au début de la séance suivante. Lors de leur adoption, les ordres du jour sont modifiés et bonifiés, sans toutefois qu'aucune nouvelle version ne soit produite par cette modification en séance. Ce faisant, les documents que nous détenons à cet égard constituent des ébauches et/ou des notes préparatoires.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous devons vous informer que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours et les articles pertinents.

Nous vous prions, \_\_\_\_\_, de recevoir nos salutations distinguées.

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. A-2.1

*Signature originale*

Chantale Parent, secrétaire de direction  
Responsable de l'accès aux documents à la Fondation de la faune du Québec

p.j. Documents répondant à la demande d'accès  
Avis de recours  
Articles pertinents de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A-2.1